

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2015

DATE DE LA CONVOCATION : 12 mars 2015

Le dix-huit mars deux mille quinze à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel LE PENNEC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marcel LE PENNEC ; Maire, Pascale NEDELLEC, JACQUES LE DOZE, Nadia ROUYER, Serge BOURGOIS, Anita OLLIVIER, Marcelle LE GAL, Alain JOLIFF ; Adjoints, Véronique MELIN, Renée SEGALOU, Joseph MAQUET François LE GALL, Marcel BRIEN, Brigitte OFFRET, Nicolas GOUY, Christophe RIVALLAIN, Christine LANDRAIN, Valérie EVENNOU, Daniel HAMON, Kimberley HAIDON Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURC'HIS, et Alain BROCHARD.

POUVOIR : Stanley SEILLIER à Marcelle LE GAL
Erwan GOURLAOUEN à Pascale NEDELLEC
Elisabeth HILLION à Nicolas GOUY
Karine OLLIVIER à Anita OLLIVIER
Kimberley HAIDON à Alain JOLIFF (jusqu'à son arrivée)
Renée SEGALOU à Jacques LE DOZE (jusqu'à son arrivée)
Véronique MELIN à François LE GALL (jusqu'à son arrivée)
Brigitte OFFRET à Nadia ROUYER (jusqu'à son arrivée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas GOUY

Compte rendu du 18 février 2015 :

Alain BROCHARD souhaite la modification suivante page 11 :

« Il souligne que la situation financière de la commune est exceptionnelle pour un début de mandat en raison d'un très important concours du fonds de remboursement de la TVA ».

Nicolas MORVAN souhaite les modifications suivantes page 14 au 4^{ème} paragraphe :

La 2^{ème} phrase est complétée par : « Il regrette que le Maire tienne un double discours sur l'endettement. Publiquement il est contre tout emprunt alors qu'il s'apprête à signer un emprunt d'un million d'euros » sur le budget assainissement.

Page 12, modification du 4^{ème} paragraphe : Sur les choix par eux-mêmes, il pointe trois désaccords profonds :

1. Absence de travaux pour l'école de Kergroës en 2015, étude inutile, il souhaite que le DOB soit modifié et intègre les travaux dès 2015.
2. Le projet du carrefour central n'a pas fait l'objet de la moindre inscription en commission et les élus n'ont pas eu les plans.
3. Une baisse uniforme des subventions aux associations.

Les propositions de modification demandées sont acceptées après intervention et explications données par le Maire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu modifié du 18 février 2015.

Compte rendu du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 16 avril 2014

- Signature en date du 6 février 2015 d'un contrat de travaux avec la société Colas de Quimper pour l'aménagement de la ZA de Kersalut pour un montant de 152 494,40 € HT.
- Signature en date du 6 février 2015 d'un contrat de travaux avec la société Eiffage de Caudan pour le confortement d'un mur et d'un talus de soutènement dans l'emprise du port du Belon pour un montant de 175 000 € HT.

N°008-2015 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, PORT DE BRIGNEAU ET PORT DE MERRIEN)

Serge BOURGOIS commente le compte administratif 2014 de la commune.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1 Budget principal : *commentaire général*

Les dépenses réelles de fonctionnement, votées primitivement à 5 596 846 € et modifiées par DM à 5 657 846 €, se sont élevées à 5 613 912 €.

Les recettes réelles de fonctionnement, votées primitivement à 6 605 000 € et modifiées par DM à 6 699 766 €, se sont élevées à 6 748 729 €.

Avec une croissance des dépenses de 6,29 % et des recettes inférieurs de -0,6 %, par rapport au CA 2013, la commune dégage un résultat de clôture en fonctionnement de 849 610,99 €. Ce qui permet l'affectation de 840 000 € au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2015.

Les dépenses d'équipement, ouvertes primitivement (avec RAR) à 3 347 800 € et modifiées par DM à 3 474 800 € ont été réalisées à 83 % soit 2 883 671 € avec un reste à réaliser de 408 160 €.

Les recettes équipement, votées primitivement (avec RAR) à 1 968 700 € et modifiées par DM à 2 028 700 € ont été réalisées à 86 % soit 1 752 524 € avec un reste à réaliser de 296 300 €.

Le capital restant dû au 31/12/2014 est de 3 712 863 €.

1.1 Le budget de fonctionnement.

1.1.1 Les dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6,29 % par rapport à celles réalisées en 2013.

1.1.1.1 Charges à caractère général.

Elles augmentent de 7,64 % par rapport à 2014. Elles sont explicitées ci-dessous. L'augmentation est due, pour l'essentiel à la location d'un nouvel ALGECO à la garderie de l'école de Kergroës, à l'augmentation de la dépense de voirie, aux études, aux fournitures de petit équipement.

Art. 60632 : Fourniture de petit équipement

37 %.

Remise en état des locaux : école de musique, office de tourisme et signalétique, panneaux noms rues, pavillon bleu.

Art. 60633 : Fourniture de voirie

+ 53 %

Demandes supplémentaires d'intervention

Art. 61521 : Entretien de terrains

+ 12 %

Entretien phyto sanitaire du cimetière

Art. 6135 : Locations mobiliers

+ 37 %.

Installation d'un Algeco à Kergroës pour la garderie.

Art. 615232 : Entretien et réparation de voies et réseaux

+ 29 %

Remplacement de feux tricolores suite à un sinistre (remboursement assurance en recettes) + gravillonnage.

Art. 6152322 : Elagage

+ 58 %.

Utilisation plus importante de l'épareuse du syndicat de voirie

Art. 617 : Etudes et recherches

+ 1155 %.

Etude cibles et stratégies

Art. 615582 : Entretien et réparations d'autres biens mobiliers

+ 12 %.

Mesure sur les poteaux incendie

Art. 61882 : Autres frais divers

+ 38 %

Mesures des eaux souterraines de Pont Dourdu
Plu (document repro)

Art. 6218 : Personnel extérieur

+ 181 %

Service d'archivage
Mission du Cdg pour les services techniques

1.1.1.2 Charges de personnel.

Elles augmentent de 3,9 %, essentiellement en raison du GVT et de la prise en compte des temps périscolaires sur un trimestre.

1.1.1.3 Les frais financiers

Art. 66111 : Intérêts réglés à l'échéance

+ 102 %

Prise en compte de nouveaux emprunts.

1.1.2 Les recettes

Art. 70622 : Redevance bibliothèque

- 22 %

Construction de la médiathèque de Clohars.

Art. 70632 : Redevance centre de loisir

- 11 %

En lien avec une baisse de la fréquentation de 10 % (et baisse des dépenses de 14 %).

Art. 7325 : FPIC

- 51 % (- 32 000 €)

Baisse liée à une modification des paramètres de péréquation par l'interco.

Art. 706885 : Autres prestations services

Facturation à Orange début 2015 au lieu de fin 2014 de 17 000 €.

Art. 70671 : Redevance cantines

- 4 %

Baisse de la fréquentation. Dépenses alimentaires stables car livraison de l'Alsh de Kermec.

Art. 7411 : DGF

Baisse de 48 000 € au titre des mesures gouvernementales mais reliquat 2013 d'où une baisse effective de 24 000 €.

Art. 7471 : Subventions et participation de l'Etat

Fonds d'amorçage des rythmes scolaires, prévu au 7471 mais affecté en diminution au 6419.

Art. 74751 : GFP de rattachement

Facturation fin d'année de l'Alsh en attente.

Art. 7478 : Autres organismes

Baisse des subventions, notamment de la MSA à la crèche.

Fonctionnement / conclusions :

La section de fonctionnement réalise une épargne nette de 1 134 817 €, inférieure à celle de 2013 (1 511 469 €).

Cette épargne nette représente 16,73 % des recettes courantes de la commune.

Le solde d'exécution en fonctionnement de 849 610, 99 € permet de virer 840 000 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2015.

1.2. La section d'investissement.

1.2.1. Les dépenses.

Avec un taux de réalisation de 83 % par rapport au budget réel, les dépenses d'investissement concernent essentiellement les immobilisations en cours, c'est-à-dire les travaux :

- Ecole de Kermoulin
- Aménagement du plateau routier en centre-bourg
- Aménagement de Kérancalvez
- Travaux de voiries et réseaux (effacements Kermen, Kervétot)
- Travaux école du bourg

1.2.2. Les recettes.

Chap 13 : Subventions d'investissement.

- Versement de 150 000 € de DETR pour les services techniques.
- Versement de 50 758 € du Conseil Général pour la décharge de Pont-Dourdu
- Versement de 177 582 € du SDEF pour la participation aux panneaux photovoltaïques du centre technique.
- Versement de 120 000 € de la Cocopaq en fonds de concours pour la construction des services techniques.

Chap 16 : Emprunts.

Emprunt d'1 000 000 € réalisé début janvier 2014.

CONCLUSION :

Le compte administratif 2014 montre une situation financière saine de la commune de Moëlan

Avec un caf brut de 1 134 817 €, la commune se situe à 159 €/habitant, montant inférieur à la moyenne nationale de la strate à 181 €/habitant.

Arrivée de Renée SEGALOU à 18 h 20 et de Brigitte OFFRET à 18 h 30

Gwénaél HERROUET s'interroge « sur la situation saine de la commune » alors que le Maire avait annoncé en fin d'année que « les caisses de la commune étaient vides ».

Le Maire précise qu'il n'y avait plus de possibilités en fin d'année 2014 de faire des nouvelles dépenses en fonctionnement mais qu'il restait de la trésorerie pour l'investissement.

Serge BOURGOIS pointe les crédits réalisés en dépenses de fonctionnement juste en dessous des crédits budgétés.

Marie-Louise GRISSEL souhaite avoir des précisions concernant les baisses de recettes pour la bibliothèque, le centre de loisirs, la restauration scolaire et les mesures envisagées.

Le Maire indique que la baisse des recettes :

- à la bibliothèque, est liée à la diminution de la fréquentation consécutive à l'ouverture de la médiathèque à Clohars-Carnoët.
- à l'Alsh jeunes, est liée à une baisse de fréquentation des camps de l'été.
- à la cantine, est liée à une baisse d'élèves

Il précise qu'attirer des jeunes ménages sur la commune pourrait être une réponse à ces problématiques.

Marie-Louise GRISEL lui reproche de n'avoir pas inscrit la construction de logements dans son budget 2015.

Le Maire souligne qu'il a programmé le volet « logement » pour 2016-2017 sur l'ancien site de Mentoul et en bas de l'école de Kergroës et le projet de médiathèque en 2017.

Nicolas MORVAN souligne que la construction d'une médiathèque était à son programme électoral et que la Cocopaq, le Conseil Général et l'Etat par le biais du plan de lecture publique peuvent apporter des aides importantes aux communes. Il précise que c'est un chantier à mettre en œuvre rapidement et qu'il le soutiendra.

Serge BOURGOIS présente le compte administratif 2014 pour l'assainissement 2014 :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget réel assainissement en fonctionnement s'élève à 87 327,73 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 287 747,06 €, résultat inférieur au budget voté, avec un report sur 2015 des participations au raccordement pour Kermen – Kervétot (30 000 €) et des redevances inférieures au budget (pas de redevance supplémentaire pour Ardagh).

En dépenses d'exploitation, annulation du trop-perçu 2013 d'Ardagh Groupe de 15 726,86 €.

Par ailleurs, les dépenses d'exploitation sont principalement constituées des intérêts réglés à l'échéance pour 57 493,55 €.

Les dépenses d'équipement ont été réalisées à 57 %.

Les subventions (recettes d'investissement) ont été réalisées à 95 %.

La section d'investissement présente un déficit d'exécution cumulé de 255 544,57 €, compensé par l'excédent de fonctionnement.

Au final, le résultat de clôture cumulé est de 163 536,56 €.

BUDGETS PORTS DE MERRIEN ET BRIGNEAU

Serge BOURGOIS présente les comptes administratifs 2014 pour les ports de Merrien et Brigneau.

Les comptes administratifs 2014 du budget principal, assainissement collectif, port de Brigneau, port de Merrien se décomposent comme suit :

Budget Principal
Dépenses totales de fonctionnement : 5 908 965,77 €
Recettes totales de fonctionnement : 6 748 729,77 €
Dépenses totales d'investissement : 3 232 951,70 €
Recettes totales d'investissement : 3 757 629,34 €
Résultat de clôture cumulé : 424 711,58 €

Assainissement Collectif
Dépenses totales de fonctionnement : 244 671,52 €
Recettes totales de fonctionnement : 434 039,69 €
Dépenses totales d'investissement : 427 048,18 €
Recettes totales d'investissement : 411 398,81 €
Résultat de clôture cumulé : 163 536,56 €

Port de Brigneau
Dépenses totales de fonctionnement : 24 679,33 €
Recettes totales de fonctionnement : 38 848,15 €
Dépenses totales d'investissement : 10 922,98 €
Recettes totales d'investissement : 37 798,19 €
Résultat de clôture cumulé : 32 140,09 €

Port de Merrien	
Dépenses totales de fonctionnement :	29 728,25 €
Recettes totales de fonctionnement :	34 470,71 €
Dépenses totales d'investissement :	7 831,76 €
Recettes totales d'investissement :	9 454,84 €
Résultat de clôture cumulé :	30 814,14 €

Le Maire se retire lors du vote des comptes administratif 2014.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- d'approuver les comptes administratifs 2014 du budget principal de la commune, du budget assainissement collectif, des budgets des ports de Merrien et Brigneau par 3 voix contre (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET), 1 abstention (Pascal BOURC'HIS) et 24 voix pour.
- d'approuver la concordance des comptes administratifs 2014 pour les budgets principal, assainissement collectif, port de Merrien et port de Brigneau avec les comptes de gestion 2014 correspondants par 1 abstention (Pascal BOURC'HIS) et 27 voix pour.

N°009-2015 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

Serge BOURGOIS propose l'affectation des résultats suivante :

	<u>Commune</u>	<u>Assainissement</u>
- Excédent de fonctionnement :	849 610,99 €	419 081,13 €
- Réserves affectées à l'investissement : (Compte 1068)	840 000,00 €	410 000,00 €
- Excédent reporté à nouveau : (Compte 002)	9 610,99 €	9 081,13 €

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les affectations des résultats pour le budget commune et assainissement collectif comme proposé ci-avant.

N°010-2015 : BUDGETS PRIMITIFS 2015 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, PORT DE BRIGNEAU ET PORT DE MERRIEN)

Serge BOURGOIS présente le budget primitif 2015 pour le budget principal de la commune.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2015

Il indique que le projet de budget principal de la commune présenté au vote du Conseil Municipal s'élève à 9 145 335,99 €.

La prévision des dépenses réelles de la section de fonctionnement est de 5 698 685,99 €, celle des recettes réelles de 6 372 000 €.

La prévision des dépenses d'équipement est de 2 010 960,00 €, elle comprend un report de 408 160,00 € et des dépenses nouvelles d'équipement pour un montant de 1 602 800 €.

En tenant compte du résultat cumulé 2014, des restes à réaliser, il n'y a pas de besoin de recourir à l'emprunt, comme indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires.

Les taux de la fiscalité directe locale sont maintenus.

Section de fonctionnement.

Les prévisions de dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 698 685,99 €, supérieures de 84 773 € soit 1,5 %, au réalisé 2014.

Cette évolution tient compte :

- d'une inflation à 1 %
- d'une année complète de réforme des rythmes scolaires (intervenants extérieurs, goûters...)
- d'une augmentation de la subvention CCAS
- de la mise en place du schéma directeur des eaux pluviales.
- des fournitures d'entretien, fournitures de petits équipements, entretien de bâtiments, en baisse
- concerts « dans les murs » (en baisse)

Les charges à caractères général sont inférieures de 25 000 € par rapport à 2014.

Les charges de personnel augmentent de 79 000 € soit 2,6 % par rapport à 2014.

Cette augmentation prend en compte :

- le glissement, vieillissement, technicité (GVT)
- une revalorisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2015 pour les agents de catégorie C (soit 278 € brut/an/agent)
- une revalorisation du nombre de points différenciés pour les agents de catégorie B au 1^{er} janvier 2015
- une augmentation des charges patronales de 0,5 %
- la réforme des rythmes scolaires (personnel communal) sur une année pleine.
- remplacement responsable RH, remplacement BAFA

Au titre des recettes de gestion courante pour 2015, l'évaluation reste prudente et tient compte de l'estimation des baisses des dotations de l'Etat – 119 000 € pour la DGF, pas d'inscription budgétaire du FPIC, ni de la dotation de péréquation, baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Après notification, elles seront inscrites ou modifiées lors d'une prochaine décision modificative

L'article 70, vente de produits est minoré avec une baisse de fréquentation des garderies sur les 3 écoles et la baisse de la fréquentation en restauration à l'école du bourg.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est estimée à 682 925 €.

Section d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées par les dépenses d'équipement, qui recouvrent des opérations déjà engagées (école de Kermoulin, école du Bourg, local TAP à Kergroës) et des opérations nouvelles :

- Programme de voirie
- Travaux PAV et réseau 2015 (EP – enfouissement)
- ZA de Kersalut
- Mur du confortement du Belon
- Aménagement Kerfany
- Etude AMO école de Kergroës

Au chapitre des immobilisations corporelles, à noter l'achat du bâtiment au carrefour central ainsi que la poursuite de la mise à niveau du matériel roulant, l'équipement des écoles et la signalétique.

Le montant des opérations nouvelles d'équipement proposées au vote du conseil s'élève à 1 602 800 €.

Les recettes d'équipement (435 800 €) comprennent les reports 2014 pour 296 300 €, et les recettes nouvelles pour 139 500 €.

Les recettes financières comprennent le FCTVA pour 755 000 €, la taxe d'aménagement pour 50 000 € et l'excédent de fonctionnement pour 840 000 €.

En 2015, l'encours de la dette de la commune est de 518 €/hab, à comparer à la moyenne de la strate nationale qui est de 881 €/hab.

Alain BROCHARD indique qu'il s'abstiendra sur le vote du budget car il ne constitue pas un budget de « long terme ». Les investissements concernent des opérations nécessaires mais ordinaires. Il regrette des opérations non structurées et pas suffisamment hiérarchisées et que les travaux de l'école de Kergroës ne soient pas inscrits. Le budget reflète une année « cigale ».

Pascal BOURC'HIS rejoint cette notion d'année « cigale ». Il regrette que des projets ambitieux comme l'école de Kergroës n'aient pas fait l'objet d'inscription budgétaire. Il considère qu'il y a d'autres projets à mener et s'abstiendra donc sur ce budget.

Nicolas MORVAN regrette que pour cette première année budgétaire, le budget n'ait pas été construit avec plus de transparence. Il regrette l'absence de présentation du projet « carrefour central ». Il considère que ce budget s'éloigne des promesses de campagne de la majorité et qu'il ne prépare pas l'avenir. Il souligne que les investissements dans les écoles sont absents et que les projets en faveur de logement ne soient pas inscrits au budget 2015.

Nicolas MORVAN pointe :

- Un emprunt d'1 000 000 € sur le budget assainissement.
- L'absence d'inscription budgétaire pour réclamer une modification du PLU, comme précédemment annoncé.
- Une faible inscription budgétaire pour redynamiser les commerces.
- Les dépenses de voirie en baisse.
- La baisse des subventions d'investissement.

Nicolas MORVAN souligne également les faibles budgets alloués au sport, des crédits « flous » pour le patrimoine et une opposition « culture dans les murs » et « hors les murs ». Il votera donc « contre » ce budget. Par ailleurs, il approuve le mur de soutènement du Belon, les travaux sur la ZA de Kersalut et le maintien du niveau financier des subventions aux associations.

Le Maire regrette ces « relents » de campagne électorale. Il rappelle sa priorité n° 1 du mandat : « l'école » et souligne que la commission d'appel d'offres va se réunir le 23 mars 2015 pour le choix de l'AMO de l'école de Kergroës et qu'une réunion du comité de pilotage est prévue le 8 avril 2015.

Il souhaite aussi rappeler son souhait de redynamiser les bourgs de Moëlan et de Kergroës. Pour Kergroës, il va lancer la procédure d'expropriation pour l'ancienne école des sœurs et solliciter l'OPAC et Habitat 29 pour ce secteur.

Pour le PLU, il indique que des réflexions sont engagées pour faire étudier si certaines demandes sont redevables mais qu'il est encore prématuré d'en parler.

Arrivée de Véronique MELIN à 19 h 30.

Concernant le carrefour central, il précise que le projet n'est pas finalisé. Il existe une esquisse du CAUE et un plan du « rond-point ». Dans le budget 2015, ne figure que la ligne budgétaire pour l'achat des bâtiments.

Les projets pour 2015 avancent.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 vote contre (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET), 2 abstentions (Pascal BOURC'HIS, Alain BROCHARD) et 24 voix pour ; d'adopter le budget primitif de la commune équilibré en section de fonctionnement à 6 381 610.99 € et en section d'investissement à 2 763 725.00 €.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Serge BOURGOIS indique que pour l'exercice 2015, le budget assainissement collectif s'élève à 4 543 431,13 €.

En section d'exploitation, la prévision des dépenses réelles s'élève à 86 581,13 €.

Des dépenses imprévues sont inscrites (équilibre) pour un montant de 5 881,13 €.

Les recettes réelles d'exploitation sont évaluées à 322 000 €, en hausse au vu des tarifs d'assainissement 2015.

L'autofinancement prévisionnel est estimé à 244 500 €.

En section d'investissement, les travaux sont ceux prévus au schéma directeur tels que présentés au DOB à savoir :

TRAVAUX	MONTANT HT
Contrôles de branchement fumigènes	20 000 €
Contrôles de branchement au colorant	112 000 €
MO secteur de Merrien	135 000 €
Travaux 1er tranche et 2 ^{ème} Merrien	1 770 000 €
Remise en état du Réseau priorité 1	90 000 €
Remise en état du Réseau priorité 2	155 000 €
Réhabilitation domaine public /privé	100 000 €
Remise à niveau de tampons	80 000 €
Diagnostic permanent	80 000 €
Sécurisation Kerglien	4 000 €
Diagnostic permanent Kerguipp	10 000 €
Capacité de pompage à Kerguipp	10 000 €
TOTAL HT	2 566 000 €

Les recettes d'investissement comprennent :

- les subventions attendues des financeurs (schéma directeur) à l'exception de la subvention pour la deuxième tranche de travaux de Merrien
- L'affectation du résultat 2015 pour 410 000 €
- Un emprunt d'1 000 000 €

Nicolas MORVAN regrette :

- L'externalisation des études.
- Le dialogue interrompu avec la commune de Clohars pour un déversement dans leur station. Ce qui conduit la commune de Moëlan à ne pas garder sur la station de Moëlan des capacités de stockage pour le développement futur de l'urbanisme.
- De ne pas connaître le montant total de l'emprunt sur la durée du schéma directeur.
- L'absence de réponse de la municipalité sur le transfert des compétences eau et assainissement en DOB, en lien avec le vote de la loi « NOTRE ».

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 abstentions (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET) et 26 voix pour ; d'adopter le budget assainissement collectif équilibré en section de fonctionnement à 489 081.13 € et en section d'investissement à 4 054 350.00€

PORTS DE BRIGNEAU ET MERRIEN

Serge BOURGOIS présente les principales caractéristiques du budget des ports de Brigneau et Merrien.

Port de Brigneau :

Section de fonctionnement

Chapitre 11 :	8 400 €
Chapitre 12 :	12 000 €
Chapitre 66 :	300 €
Chapitre 67 :	800 €
022	1 500 €

Total dépenses réelles d'exploitation : 23 000 €

Chapitre 70 :	31 500 €
Chapitre 75 :	200 €

Total recettes réelles d'exploitation : 31 700 €

Le budget s'équilibre en section d'investissement à 16 500 €

Port de Merrien :

Section de fonctionnement

Chapitre 11 :	8 400 €
Chapitre 12 :	16 000 €
Chapitre 67 :	300 €
0 22 :	1 760 €

Total dépenses réelles d'exploitation : 26 460 €

Chapitre 70 :	32 600 €
Chapitre 75 :	60 €

Total recettes réelles d'exploitation : 32 660 €

Le budget s'équilibre en section d'investissement à 9 100 €

Nicolas MORVAN souhaite rappeler le bilan portuaire de l'ancienne mandature en ce qui concerne l'attribution des mouillages, la mise en place d'un règlement intérieur, la réfection de la cale de Beg Porz et du môle de Brigneau, le ponton du Belon, les études.

Le Maire indique que rien n'a été fait pour remettre en état les infrastructures portuaires lors de la mandature précédente malgré les « entrées politiques » de Nicolas MORVAN pour obtenir des subventions. Seules des études ont été réalisées. Pour dynamiser les ports, le Maire indique qu'il proposera d'adhérer à la charte des ports patrimoniaux prochainement.

Anita OLLIVIER indique que l'étude de faisabilité d'une aire de carénage est en cours au Belon et que deux entreprises privées sont intéressées.

Marie-Louise GRISEL souhaite savoir s'il est possible de caréner ?

Anita OLLIVIER lui répond que la loi l'interdit.

Après avis défavorable du conseil portuaire,

Après avis favorable des commissions finances, mer, littoral et rias,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 voix contre (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET), 1 abstention (Pascal BOURC'HIS) et 25 voix pour ; d'adopter le budget primitif du port de Merrien équilibré en section de fonctionnement à 35 560.00€ et en section d'investissement à 9 100.00 €.

Le conseil municipal décide par 3 voix contre (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET), 1 abstention (Pascal BOURC'HIS) et 25 voix pour ; d'adopter le budget primitif du port de Brigneau équilibré en section de fonctionnement à 39 500.00€ et en section d'investissement à 16 500.00€.

N°011-2015 : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2015

Serge BOURGOIS propose de conserver les taux d'imposition communaux de 2011, 2012, 2013, 2014 soit :

- Taxe d'habitation : 12,96 %
- Taxe foncière bâti : 17,68 %
- Taxe foncière non bâti : 40,78 %

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition 2014 pour 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,96 %
- Taxe foncière bâti : 17,68 %
- Taxe foncière non bâti : 40,78 %

N°012-2015 : INDEMNITE FORFAITAIRE POUR LE PERSONNEL ITINERANT

Serge BOURGOIS indique que dans le cadre de leur travail certains agents de la collectivité utilisent leur véhicule personnel pour se déplacer sur le territoire de la commune.

Le décret 2001-654 du 19 juillet 2011 permet, par délibération, à une collectivité l'octroi à son personnel pour des fonctions essentiellement itinérantes une indemnité forfaitaire annuelle, quel que soit le mode de transport utilisé.

L'arrêté du 5 janvier 2007 relatif à l'indemnité de déplacement à l'intérieur de la collectivité fixe le montant maximum à 210 €/an.

Il est proposé au conseil municipal de retenir les agents titulaires, stagiaires et non-titulaires sur un emploi permanent, ou en poste sur une durée supérieure à 6 mois sur l'année, occupant les fonctions suivantes :

- Agents du pôle scolaire et périscolaire.
- Agents de l'unité loisirs

qui à l'exclusion de la pause méridienne sont amenés au moins une fois par jour à changer de lieux géographiques distants d'au moins 800 m.

En cas de non présence de travail effective (congés maladies, accident du travail...) supérieure à 6 mois, pour les agents titulaires, la prise en charge sera diminuée de moitié. Elle s'établira à 105 €/an.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la mise en place d'une indemnité forfaitaire pour le personnel dont les fonctions sont essentiellement itinérantes dans les conditions telles que proposées ci-avant.

Après avis favorable du comité technique du 27 février 2015,

Après avis favorable de la commission finances, personnel, administration communale,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, conformément à l'arrêté du 5 janvier 2007, de voter l'indemnité forfaitaire pour le personnel itinérant telle que présentée ci-avant. Elle sera d'un montant maximum de 210 €/an pour ces agents titulaires, stagiaires ou non-titulaires occupant un emploi permanent. Elle sera ramenée à 105 €/an pour ces agents pour une non présence effective (congés maladies, accident de travail) supérieur à 6 mois. Elle sera d'un montant maximum de 210 €/an pour les agents non-titulaires (emploi non permanent) en poste pour une durée supérieure à 6 mois sur l'année.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD

- 1. Les Moëlanais souhaitent une nouvelle dynamique pour la commune et plus particulièrement ses commerces, notamment en centre-bourg où les vacances sont exceptionnellement nombreuses rue des écoles et rue des plages.**

Alain JOLIFF indique que la municipalité travaille sur le dossier de la redynamisation du centre-bourg avec la CCI et l'union des commerçants.

- 2. L'OPAC a prévu des locaux commerciaux qui ne sont pas encore occupés. Quelle politique est menée pour appuyer le redémarrage souhaité après les études qui ont été réalisées et dont les conclusions pourraient être mises en œuvre ?**

Le Maire indique que la pharmacie va déménager dans quelques jours et qu'il reste un local commercial à vendre.

- 3. Plusieurs aménagements concernant le réseau TBK ont été menés tandis que le plateau routier a été réalisé.**

Quelles premières peut-on tirer de ces aménagements et dans quelle mesure peuvent-ils être bénéfiques pour le commerce ?

Le Maire indique que le plateau routier est une catastrophe tant du point de vu de la limitation de vitesse, du stationnement, de la traversée des piétons... Il précise que la plate-forme est récente et qu'une modification coûterait cher. Il propose de faire un bilan après l'été.

Pascal BOURC'HIS

- 1. Situation de la poissonnerie ambulante "Marie-Thé »**

Alain JOLIFF indique que la convention d'occupation du domaine public a été accordée en 2014 pour une durée d'un an à Mme Fournier pour 2 jours au Bourg et 2 jours à Kergroës. Elle a demandé une journée supplémentaire.

Dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg, la municipalité lui a proposé de s'installer en centre-bourg et notamment « Place du vieux marché » pour une période d'essai d'un mois. La mairie est en attente de sa réponse officielle.

- 2. Horaires des commissions.**

Le Maire demande à ses adjoints d'être attentifs aux heures des commissions, et aux contraintes horaires des conseillers qui travaillent.

- 3. Budget d'accord, mais quid des subventions aux associations ? Maintien, baisse, hausse ?**

Le Maire indique que l'enveloppe du budget 2014 des subventions aux associations est maintenue pour 2015.

- 4. 4G : reçu courrier demandant une suspension de la mise en route des émetteurs 4G. Quelle position du Maire interpellé à ce sujet ?**

Le Maire indique que le Président du Syndicat des Eaux de Riec-sur-Belon a demandé une simulation à Orange. Il rappelle que la commune sollicitera également des mesures après la mise en place effective de la 4 G.

Groupe « Vivre ensemble à Moëlan » :

- 1. Nous avons compris que le comité de suivi pour le devenir de l'école de Kergroës serait mis en place avant la rédaction de l'appel d'offre AMO. Il devait même participer à la rédaction du cahier des charges de l'étude.**

Celui-ci a été publié, mais ce comité n'a pas été réuni. Est-il toujours d'actualité ? Si oui, pouvez-vous nous en donner la composition ?

Le Maire indique que le comité de pilotage pour l'école de Kergroës (approuvé par le collectif « sauvons Kergroës ») est composé de cinq élus, du directeur des services techniques, des deux directeurs de l'école du bourg et de Kergroës, de trois personnes du collectif « Sauvons Kergroës » et d'une personne désignée par l'école du bourg.

Nicolas MORVAN et Pascal BOURC'HIS souhaitent que leurs groupes participent au collectif en tant qu'élus minoritaires. Nicolas MORVAN s'interroge sur la participation prépondérante de Kergroës par rapport au bourg. Le Maire précise que sur les trois scénaris, le bourg est concerné par un seul scénario et Kergroës par deux..

2. **Lors du dernier conseil municipal, vous avez annoncé l'acquisition puis la démolition de la chapelle de Kergroës, sans concertation.**

Pouvez-vous nous donner le montant de l'achat au Diocèse, le coût de la destruction et le projet que vous envisagez sur cet espace ?

Le Maire indique que le diocèse a juste évoqué la possibilité de vendre ce bien, il n'a pas pris de positions définitives et n'a pas fait de proposition de prix de vente. Les projets seront étudiés si finalisation.

3. **Lors de la commission travaux, les incivilités ont été évoquées. La commune, comme nos concitoyens, en sont les victimes. Nous avons proposé la mise en place d'un tableau annuel de suivi du coût de ces dégradations, tant en termes de matériel que de temps de travail.**

Quelle action complémentaire envisagez-vous ?

Marcelle LE GAL indique que pour les affaires importantes, le Maire porte plainte, le coût des réparations (matériel et personnel) est établi pour une demande de remboursement aux assurances, selon le contrat.

4. **La semaine du goût s'est déroulée du 13 au 19 octobre 2014. A cette occasion, les enfants ont pu connaître de nouvelles saveurs à la cantine scolaire. Lors du Conseil Municipal du 15 octobre, vous lanciez votre trop fameux « les caisses sont vides ».**

Cependant, nous aimerions savoir si vous avez ajouté un repas de votre liste politique à cet évènement ?

Si oui, quelle en est la justification ? Pouvons-nous en connaître la composition, le montant et l'affectation budgétaire ?

Le Maire indique que cinq adjoints sont venus découvrir la prestation de la restauration scolaire. Le coût total est de 25 €.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Nicolas GOUY

Le Maire,
Marcel LE PENNEC

Les membres du conseil municipal,